



Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

Préfecture du Finistère

### **Communiqué de presse**

#### **Protocole d'accord relatif à la conservation et la modernisation des phares affectés à la DIRM-NAMO et protégés au titre des monuments historiques dans le département du Finistère**

Plusieurs des phares du Finistère protégés au titre des monuments historiques comptent parmi les phares au monde les plus exposés aux conditions naturelles sévères, parfois extrêmes. Si leur aspect patrimonial retient l'attention du plus grand nombre, le marin s'y réfère pour ce pour quoi ils ont été bâtis, la sécurité de sa navigation.

Pour répondre à ce double enjeu de sécurité maritime et de conservation patrimoniale, sous l'égide du préfet du Finistère, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) et la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) ont signé un protocole visant à mobiliser respectivement des moyens financiers et humains nécessaires à l'atteinte de ces objectifs de sécurité et de conservation.

Les phares concernés par le protocole seront prioritairement les phares en mer d'Iroise dont les solutions techniques de modernisation en qualité d'aide à la navigation, et les conditions de préservation, présentent le plus de difficultés.

#### **Liste des phares visés par le protocole :**

Ar-Men (classé)  
Kéréon (classé)  
La Jument (classé)  
La Vieille (inscrit)  
Nividic (classé)  
Les Pierres noires (classé)  
Tévennec (inscrit)  
Le Four (classé)  
Pontusval (classé)  
Penfret (inscrit)  
Batz (classé)  
Sein (classé)  
Créac'h (classé partiellement)  
Stiff (classé partiellement)  
Eckmühl (classé partiellement)  
Saint-Mathieu (protection mixte)  
Grand phare de l'île Vierge (classé)

**Contacts presse :**

cce.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

henry.masson@culture.gouv.fr



*Lanterne rénovée et appareil optique modernisé en 2018 sur le phare des Pierres Noires situé en mer d'Iroise. Conjuguer enjeu patrimonial et impératif d'une sécurité maritime modernisée, telle est l'ambition du protocole d'accord qui vient d'être signé par la DIRM NAMO et la DRAC de Bretagne, sous l'égide du préfet du Finistère.*

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
BP 78749, 2 boulevard Allard - 44 187 Nantes cedex 4  
Tél. : 33 (0) 2 40 44 81 10 – fax : 33 (0) 2 40 73 33 26